



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

médecins

Question écrite n° 8120

### Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'insuffisance des effectifs de médecins. En effet, les politiques précédentes qui consistaient, pour réduire les dépenses de la sécurité sociale, à limiter le nombre d'étudiants en médecine de façon à restreindre progressivement le nombre de praticiens, ont conduit à une pénurie de médecins spécialistes aussi bien que généralistes. Cette situation se trouve aggravée par les départs en retraite qui ne seront pas remplacés, faute de candidats dans les facultés. Aussi, il lui demande s'il entend oeuvrer pour augmenter les effectifs de médecins.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'adapter la démographie médicale à l'évolution de la profession et des besoins de la population. C'est pourquoi le relèvement du numerus clausus a été engagé dès l'année universitaire 2000-2001. Etabli à 3 850 pour l'année universitaire 1999-2000, il a ensuite été porté à 4 100 à 4 700 puis à 5 100. Pour 2003-2004, le Gouvernement poursuivra cette orientation dans des proportions qui restent à déterminer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Besselat](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8120

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 9 décembre 2002, page 4775

**Réponse publiée le :** 21 juillet 2003, page 5872